

# COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2026/18

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

**L'an DEUX MILLE VINGT SIX**

**Le DIX AVRIL**

**Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

**Date de convocation du C.M. : 02/04/2026**

Présents : LOMBARD Jean-Marc, FRANCOIS Yannick, VAGINAY Valérie, LOMBARD Hervé, FARJOT Catherine, LOMBARDET Nathalie, DAÈNE Astrid, COLAS Gérald, DUBOUIS Laurine

Absents excusés : Jérôme DEAL, Virginie PEREZ

Secrétaire : Gérald COLAS

**Délibération publiée le 13/04/2026**

### CRÉATION D'UN EMPLOI DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 19 mars 2026 ;

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois d'une collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la possibilité pour l'actuelle secrétaire de mairie de bénéficier d'un avancement de grade, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

M. le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi de Rédacteur à temps non complet à raison de 28h hebdomadaires.
- La création d'un emploi permanent de Rédacteur Principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 28h hebdomadaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE : - d'adopter la proposition du Maire et donc :

- La **suppression, à compter du 30 juin 2026, de l'emploi de Rédacteur** à temps non complet à raison de 28/35<sup>ème</sup> hebdomadaire d'un temps complet.
- La **création, à compter du 10 avril 2026, d'un emploi de Rédacteur Principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 28/35ème hebdomadaire d'un temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B.**

- de modifier comme suit le tableau des emplois :

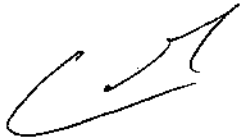
SITUATION ACTUELLE AU 09/04/2026										
EMPLOIS						EFFECTIFS				
Date de délibération*	Fonction	Durée hebdo.	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	son statut *1	sa situation *2	Durée hebdo.	Temps partiel
21/07/2020	Secrétaire de mairie	28h	adm	B	Cadre d'emplois des rédacteurs	Rédacteur	titulaire	en fonction	28 h	
29/03/2005	ATSEM	27,56 h	soc	C	Cadre d'emplois des ATSEM	ATSEM de 1ère classe	contractuelle L.313-1	en fonction	27,56 h = 27h33	
17/10/2023	Adjoint technique	29,93 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	titulaire	en fonction	29,93 h = 29h56	

SITUATION FUTURE au 30/06/2026										
EMPLOIS						EFFECTIFS				
Date de délibération*	Fonction	Durée hebdo.	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	son statut *1	sa situation *2	Durée hebdo.	Temps partiel
10/04/2026	Secrétaire de mairie	28h	adm	B	Cadre d'emplois des rédacteurs	Rédacteur principal 2ème classe	titulaire	en fonction	28 h	
29/03/2005	ATSEM	27,56 h	soc	C	Cadre d'emplois des ATSEM	ATSEM de 1ère classe	contractuelle L.313-1	en fonction	27,56 h = 27h33	
17/10/2023	Adjoint technique	29,93 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	titulaire	en fonction	29,93 h = 29h56	

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait à JARNOSSE, le 10 avril 2026

Le Maire,  
**Jean-Marc LOMBARD**



Le Secrétaire de séance,  
**Gérald COLAS**

